



1. Bilan de la session 2010

Rappel : les recrutements nets de nouveaux personnels pour le second degré sont essentiellement assurés par les concours externes et se mesurent au nombre de stagiaires affectés à la rentrée qui n'étaient pas titulaires du second degré auparavant.

→ **5 889** nouveaux recrutés (*source : MEN*)

	Session 2008	Session 2009	Session 2010
Postes concours externes	7 149	6 832	6 780
Lauréats	7 147	6 776	6 724
Stagiaires affectés dans le second degré	6 623	6 150	5 889

Pour 6 780 postes offerts aux concours externes dans le second degré général et technologique, seulement un peu plus de 5 880 enseignants et CPE ont été en réalité recrutés, soit 8,7 recrutements réalisés dans le second degré pour 10 postes aux concours. L'écart résulte de deux réalités :

- les déperditions liées aux admissions multiples, aux affectations directes dans le supérieur ;
- l'absence délibérée de toute liste complémentaire pour compenser les désistements sur liste principale, malgré les demandes du SNES.

→ Un **déficit important** par rapport aux besoins.

Au cours de la dernière année scolaire, le ministère a reconnu lui-même l'existence d'environ **2 000 « sous-nombres »¹ dans le second degré** auxquels il a tenté de remédier en encourageant le détachement massif de professeurs des écoles. Force est de constater l'échec de ce dispositif et la persistance de ces « sous-nombres ».

Pour résorber ce manque de personnels, les rectorats devront soit utiliser et affaiblir le potentiel de remplacement en affectant des TZR à l'année, soit recourir à la précarité en employant des personnels contractuels ou vacataires.

¹ Ecart négatif entre le nombre de personnels et le nombre de postes. Un sous nombre correspond donc à un poste structurellement non pourvu par un titulaire.

2. Perspectives de recrutements en 2011

Le ministère a publié début juillet le nombre de postes qu'il compte ouvrir pour la session 2011.

Si le nombre global de postes ouverts aux concours externes peut paraître relativement stable par rapport à la session 2010, quoiqu'en légère baisse, cela masque plusieurs réalités :

→ Au niveau des **concours externes** :

- l'existence avérée et reconnue de sous-nombres massifs dans le second degré aurait dû conduire à une augmentation sensible du nombre de postes aux concours externes ;
- l'analyse par discipline et par concours montre également les conséquences de la mise en œuvre de la réforme des lycées avec la suppression d'heures d'enseignement et la mise en extinction de fait des dédoublements en collège : ce sont 125 postes en moins au CAPES externe et 62 à l'agrégation externe. L'anglais, l'espagnol, l'histoire-géographie, la physique-chimie et les SVT sont durement touchés ;
- il n'y a toujours aucun recrutement dans les disciplines de STI. Le ministère continue ainsi à sacrifier cette voie.

→ Au niveau des **concours internes** :

Ces concours devraient être une voie privilégiée de titularisation pour les personnels précaires. Malgré les annonces de Nicolas Sarkozy promettant un plan de titularisation, malgré les engagements pris par le ministère d'ouvrir les concours internes dans toutes les disciplines jusqu'en 2015, force est de constater que ce n'est pas le cas : la session 2011 voit, par exemple, le CAPES de physique-chimie fermé, alors que cette discipline est déjà durement touchée à l'externe. D'une façon générale, le ministère maintient au niveau du plancher réglementaire les nombres de postes et refuse ainsi de nombreuses possibilités de titularisation pour les personnels non-titulaires.

3. Les besoins en recrutement

→ Les premières annonces du gouvernement sur la **réforme des retraites** ont provoqué une vague de départs anticipés, notamment pour les parents de trois enfants. Cette situation nouvelle n'a pas été prise en compte dans les recrutements 2011.

→ La **forte hausse des naissances** commencée en 1999-2000 se poursuit. Ce sont 60 000 naissances de plus chaque année par rapport à la décennie précédente. Il ne s'agit donc pas d'une simple vague de naissances, mais bien d'un « baby boum » qui doit conduire à anticiper les recrutements pour absorber le flux d'élèves supplémentaire qui va arriver dans les établissements scolaires. Depuis 2005, le ministère n'a publié aucune note de projection des effectifs d'élèves à long terme. Ces statistiques contrediraient-elles la politique de recrutement menée depuis maintenant 7 ans ?

En fonction de ces éléments, le SNES estime qu'il est urgent d'établir **un véritable plan pluriannuel de recrutement** et de porter le nombre de postes aux concours externes à 19 000 par an.